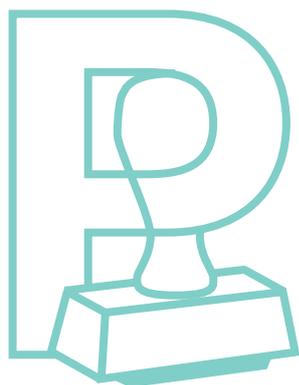


Mobbing à l'école



psychologie
DISCRIMINATION

ARTICLE 2

INTERDICTION DE LA DISCRIMINATION

« Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. »

DÉCLARATION UNIVERSELLE

DES DROITS DE L'HOMME (DUDH), 1948.

DESCRIPTION

Le mobbing est un exemple servant d'introduction au thème de la discrimination pour les élèves, qui le traitent de manière critique à partir d'affirmations concrètes. Il s'agit soit de prendre position sur des affirmations, parfois provocantes, soit de répondre à des questions tirées d'expériences personnelles.

« J'ai réalisé ces exercices dans le cadre de la psychologie du développement. Les élèves traitent activement d'un thème dont ils et elles ont conscience qu'il peut les toucher directement. Le mobbing n'est pas un tabou et il faut le reconnaître rapidement. »

Esther Holl, Enseignante en psychologie et pédagogie

LIEN AVEC LE PLAN D'ÉTUDES CADRE

MATURITÉ GYMNASIALE. Un objectif général de la formation à la maturité consiste à promouvoir les compétences dans les domaines du social, de l'éthique et de la politique. Ces exercices visent à transmettre des comportements sociaux respectueux pour éviter le développement de difficultés psychologiques.

→ CDIP. Plan d'études cadre pour les écoles de maturité, p. 12 à 21.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRES : Cet exercice a été conçu pour un cours OG ou EF PPP (domaine psychologie & pédagogie), mais il pourrait aussi s'inscrire dans d'autres matières comme citoyenneté, éthique et religion ou philosophie.

NIVEAU : Niveau secondaire II, gymnase.

DURÉE : 45 – 60 minutes

FORME : Travail de classe (TC) & et travail de partenariat (TP)

UNE INITIATIVE DE :

**AMNESTY
INTERNATIONAL**





Parlons mobbing !



OBJECTIFS :

- ≈ Les élèves abordent le thème du mobbing en utilisant les représentations, les rôles et les expériences qui leur sont propres.
- ≈ Les élèves sont sensibilisé-e-s au thème proposé et invité-e-s à en discuter.
- ≈ Les élèves arrivent à la conclusion que le mobbing est une forme de discrimination, interdite par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

DURÉE : 45 – 60 minutes

MATÉRIEL : 10 feuilles A4 (ou plus grandes) en couleurs, pour y mettre des notes ou des imprimés, la DUDH. Présentation : « Comprendre le mobbing » (support optionnel).

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

1. Les affirmations suivantes sont notées ou imprimées sur les feuilles :
 - ≈ « Dans une situation de mobbing, il y a une répartition nette entre les personnes fautives et non-fautives. »
 - ≈ « Les victimes de mobbing sont souvent elles-mêmes fautives. »
 - ≈ « Les spectateurs et spectatrices sont impuissant-e-s et ne peuvent rien faire pour arrêter une situation de mobbing. »
 - ≈ « Le mobbing ne se passe qu'entre enfants. »
 - ≈ « Les auteur-e-s de mobbing n'ont pas d'ami-e-s et sont détesté-e-s. »
 - ≈ « Les victimes souffrent de troubles physiques et somatiques consécutifs au mobbing. »
 - ≈ « Le mobbing a des conséquences énormes pour l'ensemble de la société. »
 - ≈ « Etre protégé contre le mobbing est un droit humain. »
 - ≈ « Quelles expériences as-tu faites à ce jour en lien avec du mobbing ? »
 - ≈ « Quelles sont dans ta classe et dans ton école les réactions aux situations de mobbing ? »
2. Ensuite, les feuilles de couleurs sont réparties et affichées dans la salle de classe, éventuellement aussi dans les couloirs ou dans d'autres salles.
3. A l'aide du jeu de positionnement, les élèves sont réparti-e-s en groupes de deux. Les élèves doivent se mettre en rangs. Une rangée est occupée par les élèves qui n'ont jamais été confronté-e-s au mobbing, même pas en tant que spectateurs ou spectatrices. L'autre rangée, avec celles et ceux qui ont déjà vécu ou observé des situations de mobbing. La rangée doit être continue. Les élèves de chaque rangée se numérotent à partir de 1 et les deux élèves qui ont le même chiffre forment un groupe. (TC)
4. Chaque groupe commence à travailler sur une affirmation et la discute. Les élèves peuvent faire des rotations. (TI)
5. Au bout de 25 minutes environ, tout le monde retourne en salle de classe. Pour chaque situation (au moins), un groupe est invité à présenter la discussion qu'il a eue. Pour chacune des affirmations, l'enseignant-e peut approfondir les réflexions suggérées ci-dessous dans la rubrique « Idées... ».
6. « Etre protégé contre le mobbing est un droit humain. » Lors de la discussion de cette affirmation, les élèves reçoivent la DUDH. Les élèves doivent

trouver les articles qui peuvent être utilisés dans ce contexte, afin de discuter de l'affirmation en lui donnant une réponse positive.

EXEMPLES DE SOLUTION

ARTICLE 1 : Liberté, égalité, fraternité. « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». – Cela signifie qu'ils sont tous et toutes égaux en dignité. Les personnes victimes de mobbing voient leur dignité systématiquement bafouée, ce qui constitue une violation de ce droit humain.

ARTICLE 2 : Interdiction de la discrimination. Rabaisser ou désavantager un groupe de personnes ou un individu est un signe de discrimination.

ARTICLE 5 : Interdiction de la torture. « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. » Le mobbing peut être cruel, inhumain et/ou surtout dégradant. Il viole par conséquent l'art. 5 DUDH.

IDÉES POUR ALIMENTER LA DISCUSSION

- ≈ « Dans une situation de mobbing, il y a une distinction claire entre la personne fautive et la personne non-fautive. » Souvent, il est difficile de faire une distinction claire entre qui est fautif et qui n'est pas fautif. Même les personnes qui ne participent pas directement au processus de mobbing contribuent à faire perdurer la situation de mobbing (se sont notamment les suiveurs et les suiveuses). En outre, de nombreuses études attestent que les victimes de mobbing deviennent à leur tour auteur de mobbing et inversement.
- ≈ « Les victimes de mobbing sont souvent elles-mêmes fautives. » Malheureusement, les victimes s'attribuent (consciemment ou non) à elles-mêmes la cause du mobbing. La « croyance d'un monde juste » (les êtres humains méritent ce qu'ils reçoivent et reçoivent ce qu'ils méritent) – est très répandue.
- ≈ « En tant que spectateur ou spectatrice, on ne peut rien faire et il n'est pas possible de stopper une situation de mobbing. » Ce n'est pas vrai. Un spectateur/une spectatrice peut assumer un rôle central et éviter qu'une situation ne s'aggrave.
- ≈ « Le mobbing ne se passe qu'entre enfants. » Partout, le mobbing peut se manifester. A la crèche, à l'école primaire ou secondaire. Du mobbing surgit aussi dans le monde du travail. Le meneur peut aussi bien être le chef ou la cheffe ou un collaborateur ou une collaboratrice. Le mobbing ne se manifeste pas que dans la vie réelle, il apparaît aussi dans la vie virtuelle. Il prend alors la forme de Cybermobbing.

- ≈ « Les auteur-e-s de mobbing (meneurs/meneuses) n'ont pas d'ami-e-s et on ne les aime pas. » Par leur rôle de meneur ou de meneuse, les auteur-e-s de mobbing attirent l'attention, malheureusement dans un sens positif. Un meneur ou une meneuse passe souvent pour avoir de la force, de la puissance et pour être de bonne composition. Souvent un meneur ou une meneuse inspire l'admiration ou la crainte. C'est ce qui rend difficile l'intervention d'un spectateur ou d'une spectatrice. La peur de devenir à son tour victime de mobbing l'empêche de prendre la défense des victimes.
- ≈ « Les victimes de mobbing souffrent de troubles physiques et somatiques consécutifs au mobbing. » Les victimes de mobbing souffrent de troubles psycho-somatiques tels que des migraines, des douleurs au ventre, des vertiges, des crises d'apnée, etc. Les victimes peuvent non seulement souffrir de troubles psychiques chroniques, mais également physiques.
- ≈ « Le mobbing a des conséquences énormes pour l'ensemble de la société. » Le mobbing rend malade et la maladie coûte cher. Les absences au travail, la diminution des capacités de concentration et la baisse de rendement ne sont que des exemples de troubles qui ont des conséquences financières élevées.

RÉFÉRENCES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ≈ AKTUELL : Die Mobbing-Spirale. St. Gallen: Lehrmittelverlag, 2008.
- ≈ ALSAKER, F. D. : Mutig gegen Mobbing in Kindergarten und Schule. Bern: Huber Verlag, 2012.
- ≈ ALSAKER, F. D. : Quälgeister und ihre Opfer. Mobbing unter Kindern – und wie man damit umgeht. Bern: Huber Verlag, 2003.
- ≈ AMNESTY INTERNATIONAL SECTION SUISSE : Déclaration universelle des droits de l'homme. A télécharger sur : www.amnesty.ch/fr/themes/droitshumains/declaration-des-droits-de-l-homme
- ≈ STÄDELI, CH., GRASSI, A., RHINER, K. & OBRIST, W. : Kompetenzorientiert unterrichten – Das AVIVA-Modell. Fünf Phasen guten Unterrichts. Bern: Hep Verlag, 2013.

« Dans une situation de mobbing, il y a une répartition nette entre les personnes fautives et non-fautives. »

**« Les victimes de mobbing
sont souvent elles-mêmes
fautives. »**

« Les spectateurs et spectatrices sont impuissants.e.s et ne peuvent rien faire pour arrêter une situation de mobbing. »

**« Le mobbing ne se passe
qu'entre enfants. »**

« Les auteurs de mobbing n'ont pas d'amis et sont détestés. »

**« Les victimes souffrent
de troubles physiques et
somatiques consécutifs
au mobbing. »**

« Le mobbing a des
conséquences énormes
pour l'ensemble de la
société. »

« Être protégé contre
le mobbing est un droit
humain. »

« Quelles expériences
as-tu faites à ce jour
en lien avec du mobbing ? »

« Quelles sont dans ta
classe et dans ton école les
réactions aux situations
de mobbing ? »